

Encouragement  
du cinéma  
Plan de répartition

3 2023



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC

# Sommaire

2	<u>Plan de répartition</u>
5	<u>Montants maximaux : Mesures nationales</u>
8	<u>Montants maximaux : Mesures internationales</u>
12	<u>Calendrier</u>
16	<u>Info</u>

# Plan de répartition

Encouragement du cinéma 32 482 300

Production 27 932 300

Aide liée au succès (production / auteurs) 4 600 000

Aide sélective 16 432 300

Film de fiction (scénario, réalisation, postproduction) 9 932 300

Film documentaire (développement de projet, réalisation, postproduction) 3 500 000

Film d'animation (développement de projet, réalisation, postproduction) 1 000 000

Coproduction minoritaire avec réalisateur étranger 2 000 000

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse 6 500 000

Aide additionnelle svizzera italiana 2021 – 2024 400 000

Exploitation de films, diversité de l'offre 4 065 000

Aide liée au succès (cinéma / distribution) 2 000 000

Promotion et diversité 2 065 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse 600 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers 300 000

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse 160 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma 1 005 000

Prix du cinéma suisse (primes) 485 000

Encouragement à la culture cinématographique 10 066 400

Promotion, Festivals, Médiation, Publications 8 066 400

Montant frais d'exploitation Swiss Films 2 800 000

Festivals 4 000 000

Film de diplôme prix du cinéma suisse 7 500

Médiation - accès à la culture cinématographique 600 000

Publications de cinéma, périodiques 400 000

Projets spéciaux 258 900

Formation continue 2 000 000

Montant frais d'exploitation Focal 2 000 000

Patrimoine cinématographique et archivage 9 663 100

Montant frais d'exploitation Cinémathèque Suisse 9 663 100

Collaboration internationale 5 300 000

Mesures compensatoires Media 4 720 000

2

3

<b>Développement de projet</b>	<b>1 230 000</b>
Projet individuel	680 000
Ensemble de projets	450 000
Développement de projet minoritaire	100 000
<b>Aide à la distribution</b>	<b>2 110 000</b>
Encouragement sélectif à la distribution	700 000
Aide à la distribution liée au succès	1 410 000
<b>Festivals et marchés</b>	<b>620 000</b>
Programmation de festivals	120 000
Promotion des marchés et de l'accès au marché	500 000
<b>Promotion de programmes de formation continue</b>	<b>250 000</b>
<b>Médiation cinéma</b>	<b>70 000</b>
<b>Montant frais d'exploitation MEDIA Desk Suisse</b>	<b>440 000</b>

<b>Présence internationale de la cinématographie Suisse</b>	<b>580 000</b>
Encouragement à l'exploitation de films suisses	550 00
Participation à des formations continues internationales	30 000

<b>Crédit européen</b>	<b>834 700</b>
Contribution à Eurimages (Conseil de l'Europe)	834 700

<b>Recettes de la redevance télévision</b>	<b>50 500</b>
--	---------------

devises en CHF

4

5

# Montants maximaux Mesures nationales

## Encouragement du cinéma

### Traitement films de fiction et films d'animation dès 60 minutes

Bonifications de l'aide liée au succès	20 000
Step-outline (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	30 000

### Traitement de films documentaires et court métrages d'animation

Bonifications de l'aide liée au succès	15 000
--	--------

### Scénario

Aide à l'écriture de scénario	30 000
Aide à l'écriture de scénario avec coûts supplémentaires *	70 000
Remaniement du scénario (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	10 000

### Développement de projets \*

Film de fiction (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	150 000
Film documentaire dès 60 minutes	50 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	30 000
Film d'animation dès 60 minutes	200 000
Projets transmédia	50 000

## Réalisation \*

Film de fiction jusqu'à 60 minutes	80 000
<b>Film de fiction dès 60 minutes</b>	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse <sup>1</sup>	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse <sup>2</sup>	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger <sup>3</sup>	300 000
<b>Film documentaire jusqu'à 60 minutes</b>	80 000
<b>Film documentaire dès 60 minutes</b>	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse <sup>3</sup>	300 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse <sup>4</sup>	150 000
Coproduction avec réalisateur étranger <sup>4</sup>	100 000
<b>Film d'animation jusqu'à 60 minutes</b>	100 000
<b>Film d'animation dès 60 minutes</b>	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse <sup>1</sup>	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse <sup>2</sup>	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger <sup>3</sup>	300 000
<b>Film de diplôme</b>	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	40 000
Film de fiction dès 60 minutes	80 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	25 000
Film documentaire dès 60 minutes	40 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	40 000
Film d'animation dès 60 minutes	80 000
<b>Postproduction</b>	
Pour les films dès 60 minutes avec réalisateur suisse *	50 000
<b>Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse<sup>5</sup></b>	
Pour tous les films, sauf les téléfilms *	600 000

6

7

## Aide à la distribution et aux entreprises de projection

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse \*\*

Montant maximal par film 35 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse \*\* 6

Montant maximal par film 35 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers \*\* 7

Montant maximal par film 25 000

Montant maximal par entreprise de distribution 80 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma

Promotion de la diversité, contribution maximale par salle de cinéma 5 000

Prime pour les programmes spéciaux, Maximum par salle 4 000

\* La demande doit impérativement venir d'une société de production indépendante

\*\* La demande doit impérativement venir d'une entreprise de distribution enregistrée

devise en CHF

# Montants maximaux Mesures internationales

## Mesures compensatoires Media

### Développement de projets

#### Projets individuel

Films de fiction avec un budget jusqu'à 1.65 million de francs	33 000
Films de fiction avec un budget dès 1.65 million de francs	55 000
Films documentaire	33 000
Films d'animation	60 000
Séries (tout genre)	60 000

#### Ensemble de projets

Ensemble de 3 à 5 projets	220 000
---------------------------	---------

#### Développement de projet minoritaire

Films de fiction et Films d'animation	50 000
Films documentaire	25 000
Séries	50 000

### Aide à la distribution

#### Aide sélective à la distribution<sup>3</sup> (Nombres d'écrans)

1 - 7	10 000
8 - 14	15 000
15 - 24	25 000
25 - 39	30 000
40 - 59	40 000
60 +	60 000

devise en CHF

8

9

#### Festivals de films

(Nombre de films européens montrés)

< 40	30 000
40 - 60	39 000
61 - 80	45 000
81 - 100	51 000
101 - 120	61 000
101 - 120	70 000
> 200	83 000

#### Festivals de films de court métrage

(Nombre de films européens montrés)

< 150	20 000
150 - 1 250	30 000
> 250	35 000

### Présence internationale de la cinématographie Suisse

#### Aide à l'exportation<sup>1</sup>

Groupe de pays I *	50 000
Groupe de pays II **	30 000
Groupe de pays III ***	15 000

#### Encouragement de la participation à des festivals et remise de prix à l'étranger

Participation festivals films suisses et coproduction <sup>2</sup>	20 000
--	--------

#### Formation continue

Encouragement de la participation aux formations continues internationales	15 000
--	--------

\* Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie

\*\* Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Finlande, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, USA

\*\*\* Autres pays

# Notes

## Montants maximaux : Mesures nationales

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50% des coûts imputables (ou de la part suisse en cas de coproduction).

La part des aides financières fédérales ne peut dépasser 70% des dépenses imputables. Pour les films qui ne sont pas exploités en salles, la contribution fédérale pour l'ensemble du projet ne peut excéder le montant versé par la chaîne de télévision coproductrice, d'autres entreprises de médias ou des institutions de formation et de formation continue.

### 1 - 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants

- 1 CHF 1 500 000
- 2 CHF 1 000 000
- 3 CHF 500 000
- 4 CHF 150 000

10

Les critères suivants sont déterminants pour la reconnaissance d'exceptions :

- Rapport du projet à la Suisse, en particulier le lieu de tournage, le lien culturel du thème ou du protagoniste principal, l'effet économique ainsi que la participation artistique et technique.
- La nécessité financière, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements publics étrangers confirmés.
- L'intérêt suisse par rapport à une coproduction, en particulier la réciprocité entre les pays, la capacité de pouvoir tenir la part majoritaire pour des projets avec production suisse déléguée ou la capacité de maintien de la part minimale requise pour une reconnaissance.

### 5

La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse peut être cumulée dans les limites de la part maximale allouée par la Confédération.

### 6

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2000 entrées au minimum : 10 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 6 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 4 000 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 15 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 5 entrées par projection au minimum

### 7

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2000 entrées au minimum : 7 500 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 5 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 2 500 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 10 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 5 entrées par projection au minimum

11

## Montants maximaux : Mesures internationales

### 1

Demande par la société de production suisse indépendante, max. 50% des coûts imputables sont pris en charge. Clé de réduction de l'aide à l'exportation : la hauteur de la dernière tranche se calcule sur la base des recettes d'un film. Les recettes = produits incluant les subventions après déduction du total des coûts imputables, divisé par deux. Si ce montant calculé est positif, ce dernier sera déduit de la dernière tranche.

### 2

Les contributions sont échelonnées par festival. Renseignements auprès de Swiss Films.

### 3

Le nombre d'écrans de la meilleure semaine dans chaque région linguistique sera cumulé.

# Calendrier

	Délais	Séances
Film d'animation	09.01.23	28.02.23
	11.04.23	30.05.23
	03.07.23	29.08.23
	02.10.23	21.11.23
Film documentaire	09.01.23	06.03. – 10.03.23
	11.04.23	12.06. – 16.06.23
	03.07.23	04.09. – 08.09.23
	02.10.23	04.12. – 08.12.23
Film de fiction	09.01.23	13.03. – 17.03.23
	11.04.23	05.06. – 09.06.23
	03.07.23	11.09. – 15.09.23
	02.10.23	27.11. – 01.12.23
Coproductions minoritaires	09.01.23	01.03.23
	11.04.23	23.05.23
	03.07.23	15.08.23
	02.10.23	07.11.23

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

12

13

- Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse
- Projets transmédia
- Postproduktion

Délais mesures

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions reconnues avec réalisation suisse

15.02.23  
15.05.23  
15.08.23  
15.11.23

Primes à la diversité pour la distribution

Au plus tard un jour avant la sortie du film

Aide à l'exportation de films suisses

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Eurimages

11.01.23  
30.03.23  
12.09.23

Toutes les demandes de l'encouragement sélectif sont déposées sur la plate-forme pour les contributions de soutien (FPF) de l'OFC.  
Sous réserve de modifications  
Informations supplémentaires sous : [bak.admin.ch](http://bak.admin.ch)



## Délais d'inscription

## Aide liée au succès

## Films et bénéficiaires

En principe avant  
la sortie du film

Participation de longs  
métrages et de  
courts métrages à des  
festivals de film 2021

Jusqu'au  
31. décembre  
de l'année  
de participation

Les films qui ont reçu une contribution de l'OFC pour l'aide sélective à la production sont déjà préenregistrés à l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals doivent être énoncées à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respective.

14

## Délais mesures

## Compensatoires Media

## Projets individuels

30.03.23  
28.09.23

## Ensemble de projets

13.06.23

Développement de  
projet minoritaire

30.03.23  
28.09.23

Aide sélective à la  
distribution

17.03.23  
13.10.23

Soutien automatique à la  
distribution fonds générés

04.04.23

Soutien automatique à la  
distribution réinvestissement

12 Monate nach  
Förderentscheid

## Formation continue

25.05.23

## Accès au marché

20.04.23  
12.10.23

## Festivals

20.04.23  
12.10.23

## Médiation cinéma

22.09.23

15

# Info

## Communication

La newsletter de la section cinéma vous informe régulièrement des mises au concours, des rendez-vous de la coproduction, de la collaboration européenne, des résultats de l'encouragement du cinéma, etc. Abonnez-vous à la newsletter : [Actualité \(admin.ch\)](#)

## Informations juridiques

Vous trouverez les régimes d'encouragement du cinéma et l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma sur : [Informations juridiques \(admin.ch\)](#)

## Contacts à la section cinéma

### Renseignements d'ordre général

[cinema.film@bak.admin.ch](mailto:cinema.film@bak.admin.ch)

### Aide sélective (demandes, versements, certificats d'origine)

#### Aide liée au succès (montants réinvestis)

[selektive@bak.admin.ch](mailto:selektive@bak.admin.ch)

#### Aide liée au succès (inscriptions, calcul des bonifications, etc.) :

[succes-cinema@bak.admin.ch](mailto:succes-cinema@bak.admin.ch)

#### Aide liée aux salles et à la distribution, la diversité de l'offre et le genre :

[diversite-cinema@bak.admin.ch](mailto:diversite-cinema@bak.admin.ch)

### Culture cinématographique

[filmkultur@bak.admin.ch](mailto:filmkultur@bak.admin.ch)

## Autres contacts

### Questions et renseignements d'ordre général sur les mesures compensatoires MEDIA de la Confédération : MEDIA Desk Suisse

[info@mediadesk.ch](mailto:info@mediadesk.ch)

[mediadesk.ch](http://mediadesk.ch)

T +41 43 960 39 29

### Questions et renseignements sur l'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse : Swiss Films:

[info@swissfilms.ch](mailto:info@swissfilms.ch)

[swissfilms.ch](http://swissfilms.ch)

T +41 43 211 40 50

Office fédéral de la culture  
Section cinéma

Hallwylstrasse 15  
3003 Bern  
T + 41 58 462 92 71  
[cinema.film@bak.admin.ch](mailto:cinema.film@bak.admin.ch)

3 2023